

LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE D'ÉCONOMIE ET DE SCIENCES SOCIALES QUANTITATIVES DE TOULOUSE-TSE

**Vu** le code de l'éducation,

**Vu** le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE,

**Vu** le règlement intérieur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE, notamment ses articles 22, 23,

**Vu** la délibération CA\_2023\_059 du 19 juin 2023 relative à l'élection du directeur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE,

**Considérant** qu'en lien avec les initiatives de la FCS JLL-TSE en la matière, l'école organise un dispositif en vue de prévenir toutes formes de harcèlement en son sein et d'agir contre les violences sexuelles, sexistes, homophobes et transphobes.

**Considérant** qu'un comité « prévention du harcèlement » est créé, commun avec la FCS JLL-TSE, et qu'un référent « prévention du harcèlement » est nommé conjointement par le directeur de l'école et le directeur général de la FCS JLL-TSE,

**Considérant** que le directeur de l'école désigne un référent handicap qui étudie les mesures les plus adaptées pour apporter la plus grande autonomie aux agents en situation de handicap moteur ou sensoriel. et qui est l'interlocuteur privilégié pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et la formation des étudiants en situation de handicap,

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :**

Madame Delphine POUTS, Assistante de Direction au sein de la fondation susmentionnée, est désignée en qualité de référente « Prévention du harcèlement » et référente « handicap ».

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de ce présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE.

Fait à Toulouse, le 22 janvier 2024

Le Directeur,

Christian GOLIER



Le Directeur,  
Christian GOLIER